

**Préavis No 14/2020**  
**de la Municipalité au Conseil communal**

relatif

à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 615'000.00 au maximum pour le renouvellement d'un collecteur communal d'eaux claires, de l'éclairage public, des ouvrages de soutènement et de la réfection de la chaussée du chemin de Tavallaz à Chailly

**Date et lieu proposés pour la  
séance de commission :**

le jeudi 2 juillet 2020 à 19 h. 00

à la rue de la Gare 30 à Montreux

## **Table des matières**

1	Objet du préavis .....	1
2	Préambule.....	1
3	Description du projet.....	1
3.1	Les besoins.....	1
3.2	Conduite du projet .....	2
3.3	La mobilité douce.....	2
3.4	Evacuation des eaux.....	2
3.5	Eclairage public.....	2
3.6	Mur de soutènement .....	2
3.7	Réfection de la chaussée.....	3
4	Description et planification des travaux.....	4
5	Coûts de réalisation .....	4
6	Conséquences financières.....	4
6.1	Financement.....	4
6.2	Participation/Subvention .....	5
7	Développement durable .....	5
7.1	Social .....	5
7.2	Economique.....	5
7.3	Environnemental .....	5
8	Position de la Municipalité.....	5
9	Conclusions .....	6



### **3.2 Conduite du projet**

Un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour l'élaboration du projet jusqu'à la mise en soumission des travaux, conformément aux dispositions légales relatives aux procédures des marchés publics.

Le projet d'exécution, ainsi que le suivi technique du chantier, sera assuré par ce même bureau d'ingénieur. Le service des travaux publics assurera le suivi global du chantier avec notamment, les dispositions à prendre pour maintenir la circulation durant les travaux, ceci en collaboration avec l'Association Sécurité Riviera (ASR).

### **3.3 La mobilité douce**

Le chemin de Tavallaz est un chemin de desserte à faible trafic, ce qui permet de maintenir un partage de l'espace public entre les véhicules et les piétons sans aménagement particulier. De plus, sa faible largeur ne permettrait pas d'envisager un cheminement piétonnier séparé.

### **3.4 Evacuation des eaux**

Sur le tronçon concerné par les travaux, le réseau communal est déjà en système séparatif. Le collecteur d'eaux claires actuellement en place, en ciment et dont l'étanchéité n'est plus garantie, se situe sur plusieurs parcelles privées et en partie sous un bâtiment privé. Ce dernier doit donc être remplacé et positionné sur le domaine public. Ainsi, il est proposé de le remplacer par une nouvelle canalisation de diamètre 600 mm. à poser sur le domaine public afin de faciliter son entretien futur, ceci sur environ 200 mètres.

### **3.5 Eclairage public**

Le chemin de Tavallaz est équipé d'un réseau d'éclairage public obsolète et gourmand en énergie et doit être remplacé par les lampes à LED. Actuellement, les 7 points lumineux du secteur à assainir sont munis de sources en halogénure métallique. La plupart d'entre-elles sont accrochées à des poteaux en bois qui appartiennent à Romande Energie et servent à amener l'électricité aux habitations alentours par des lignes aériennes. Ces lignes seront enfouies et l'éclairage qui est accroché sur les poteaux devra être doté de nouveaux mâts.

Sur la partie haute du chemin, des tubes de protection du câble d'éclairage sont présents. Quelques sondages seront effectués pour adapter le réseau au standard actuel. En aval par contre, des tubes devront être posés car inexistantes actuellement. Il est prévu de profiter des travaux d'éclairage pour modifier les inter-distances et ainsi améliorer l'éclairage de la chaussée.

Enfin, un éclairage dynamique avec capteurs de présence équipera l'éclairage dans ce secteur. Ce dispositif permettra ainsi d'abaisser sensiblement la luminosité ambiante lorsqu'aucun usager n'est présent, favorisant ainsi la protection de la biodiversité et le repos nocturne.

### **3.6 Mur de soutènement**

Le mur de soutènement situé à l'amont du chemin, présente une déformation importante qui menace sa sécurité structurale. Deux secteurs, indiqués en rouge sur le plan ci-après, doivent faire l'objet d'une reconstruction totale, l'inclinaison du mur étant trop importante pour pouvoir le rénover. A noter que le chaussée ne sera pas élargie étant donné que ce chemin est déjà étroit à d'autres endroits.



### 3.7 Réfection de la chaussée

Au vu des nombreux travaux envisagés par les services industriels et le service des travaux publics, la chaussée sera fortement sollicitée et dégradée une fois ces derniers terminés ; par conséquent, l'ensemble de la chaussée doit faire l'objet d'une réfection sur toute la longueur, avec une reprise de sa fondation pour la partie Ouest, sur environ 200 mètres, et le remplacement de la couche d'usure (tapis) pour la partie Est, sur environ 80 mètres.

## 4 Description et planification des travaux

Les travaux principaux seront partagés en trois phases : les fouilles pour les réseaux souterrains, la réfection et le remplacement du mur de soutènement, ainsi que la réfection de la chaussée. L'enchaînement des différentes étapes tiendra compte de la période des vendanges, afin de permettre l'exploitation de la partie des vignes qui devra être enlevée pour la construction du mur de soutènement sur deux tronçons.

A noter que durant toute la durée des travaux le chemin devra être fermé à la circulation, seul un passage pour les piétons sera assuré. L'accès des véhicules aux propriétés pourra se faire de part et d'autre de l'intervention.

Le début des travaux est planifié en été 2020 pour une durée d'environ 3 mois. La pose de la couche de roulement définitive (tapis) est prévue pour le printemps 2021.

## 5 Coûts de réalisation

Les coûts des travaux de génie civil et des honoraires ingénieurs sont déterminés sur la base de soumissions rentrées (selon les procédures sur les marchés publics). Les autres prestations ont été évaluées sur la base des prix pratiqués actuellement lors prestations similaires.

Le montant des travaux de génie civil comprend la pose d'un nouveau collecteur d'eaux claires de diamètre 600 mm, les travaux nécessaires à la mise en place de nouveaux tubes pour l'éclairage public, la réfection et le remplacement de certains tronçons du mur de soutènement, ainsi que les travaux routiers.

- Génie civil	CHF	440'000.00
- Eclairage public	CHF	40'000.00
- Honoraires ingénieurs	CHF	45'000.00
- Géomètre, état des lieux, dédommagement et frais divers	CHF	35'000.00
- Marquage et signalisation	CHF	5'000.00
- Divers et imprévus, environ	CHF	45'000.00
- Indexation, environ 1%	CHF	<u>5'000.00</u>
<b>Total (TTC)</b>	<b>CHF</b>	<b>615'000.00</b>

## 6 Conséquences financières

### 6.1 Financement

Au 31 mai 2020, les fonds disponibles en trésorerie s'élevaient à CHF 7 millions. Le total des emprunts bancaires se montait à CHF 95 millions.

Sur la base du budget adopté cette année et des crédits d'investissement en cours de réalisation, le financement de cet investissement devrait être assuré, partiellement, par la trésorerie et pour le solde par de l'emprunt.

Les dépenses relatives aux égouts, d'un montant de CHF 280'000.00, seront couvertes par un prélèvement sur le compte 9280.004 « fonds égouts ».

Il est proposé d'amortir la dépense non couverte par le fonds égouts par le débit du compte No 431.3311 sur une durée de 30 ans.

## **6.2 Participation/Subvention**

S'agissant d'une route communale de desserte, aucune subvention ou participation n'est octroyée.

## **7 Développement durable**

### **7.1 Social**

Le projet prévu n'a pas d'impact au niveau social.

### **7.2 Economique**

Le projet prévu n'a pas d'impact au niveau économique.

### **7.3 Environnemental**

La mise en place d'un éclairage dynamique avec capteurs de présence permettra de diminuer la pollution lumineuse et de faire des économies d'énergie.

## **8 Position de la Municipalité**

La Municipalité souhaite profiter des interventions prévues par le SIGE pour renouveler des infrastructures vieillissantes qui devront dans tous les cas faire l'objet de travaux à court terme. Les interventions prévues éviteront de mauvaises surprises avec un mur de soutènement menaçant et permettront de faire des économies en réalisant les travaux en coordination avec le SIGE.

## 9 Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 14/2020 de la Municipalité du 5 juin 2020 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 615'000.00 TTC au maximum pour le renouvellement d'un collecteur communal d'eaux claires, de l'éclairage public, des ouvrages de soutènement et de la réfection de la chaussée du chemin de Tavallaz à Chailly,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

### DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de renouvellement d'un collecteur communal d'eaux claires, de l'éclairage public, des ouvrages de soutènement et de la réfection de la chaussée du chemin de Tavallaz à Chailly ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 615'000.00 TTC au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. de couvrir les dépenses relatives aux égouts, CHF 280'000.00, par un prélèvement sur le compte No 9280.004 « Fonds égouts » ;
5. d'amortir la dépense non couverte par le fonds égouts, CHF 335'000.00, par le compte No 431.3311 sur une période de 30 ans au maximum ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi adopté le 5 juin 2020

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire adjointe

L. Wehrli

L.S.

F. Grec

Délégation municipale : M. Christian Neukomm, Conseiller municipal